

Délibération n°33

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
12 mai 2021

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
26 mai 2021

**Objet : Etude d'aide à la
décision pour le choix des
futurs modes de gestion :
autorisation de signature du
marché avant engagement de
la procédure de passation**

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 18 mai, le conseil communautaire, convoqué le 12 mai 2021 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MICHEL Didier, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYNAUD Jean-Louis, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

Mme GRENIER Arlette **suppléante**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme BERTHELEMY a donné pouvoir à M DESMARETS Pierre
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- M MESSEANT Jean-François a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre
- Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M JEAN Daniel
- M PECOUL Pierre a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M BELDA José
- M RAYMOND Vincent a donné pouvoir à M BELDA José
- M REGNOUX Marc a donné pouvoir à M JEAN Daniel

-M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire suppléante

Absents :

- M BEAURE Nicolas

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M DUBOIS Gérard

Rapport n°33 – Etude d'aide à la décision pour le choix des futurs modes de gestion : autorisation de signature du marché avant engagement de la procédure de passation

Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles L2122-21-1 et L5211-2,
Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu le transfert de compétence en matière d'eau potable et d'assainissement intervenu au 1^{er} janvier 2020,
Vu les délibérations n°20200723.10 du conseil communautaire du 23 juillet 2020, 20200929.06 et 20200929.12 du conseil communautaire du 29 septembre 2020, et 20210203.37 du conseil communautaire du 3 février 2021, relatives aux délégations d'attribution données au président,

Considérant que, pour garantir la continuité et l'efficacité du service rendu aux usagers, RLV doit décider des futurs modes de gestion de ces champs de compétence en cohérence avec les spécificités du territoire,
Considérant que pour accompagner RLV dans le choix des modes de gestion, une consultation doit être engagée pour la réalisation d'une étude d'aide à la décision sur les futurs modes de gestion dont le montant prévisionnel est de 200 000 € HT,
Considérant que la Commission des Marchés passés en procédure adaptée le 17 mai a autorisé le lancement de cette consultation,
Considérant le calendrier de l'étude pour le choix des futurs modes de gestion des compétences eau potable et assainissement,

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement, et à l'unanimité, décide avant l'engagement de la procédure et dans la limite du montant prévisionnel de 200 000 € HT, de donner délégation d'attribution au président pour signer le marché d'étude d'aide à la décision pour le choix des futurs modes de gestion des compétences eau potable et assainissement.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 19 mai 2021***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).